

L'ACTUALITÉ  
JURIDIQUE  
DROIT ADMINISTRATIF

# AIDA

**Dossier**  
Page 1815

## RESPONSABILITÉ ADMINISTRATIVE ET RÉFÉRÉS

Depuis la loi du 30 juin 2000, le juge administratif des référés est devenu un pilier du contrôle de l'administration. Mais sa place dans le contentieux de la responsabilité a rarement été analysée en tant que telle. Pourtant, aussi contre-intuitif que soit le constat, elle existe bel et bien.



Version numérique incluse\*



### DROIT PUBLIC DE L'ÉCONOMIE

**« Accompagner l'ubérisation  
en protégeant ceux  
qu'elle pourrait fragiliser »**

page 1804

Le Conseil d'Etat a fait de « l'ubérisation » le thème de son étude annuelle, décidant ainsi de poursuivre sa réflexion sur les évolutions technologiques.

### FINANCE ET FISCALITÉ

**Recours juridictionnel :  
les conditions d'interruption  
de la prescription quadriennale**

page 1845

Une action contre une personne privée n'est pas une cause d'interruption de la prescription quadriennale des créances publiques.

### FONCTION PUBLIQUE

**Radiation des effectifs de  
la fonction publique... et après ?**

page 1853

Le TA de Lyon s'est penché sur la portée des décisions administratives prises sur le fondement de condamnations pénales eu égard aux changements de situation invoqués par le fonctionnaire.

**DALLOZ**



HEBDOMADAIRE – 2 octobre 2017 – N° 32 – 2017

Pages 1801 à 1856

## AJDA

31-35, rue Froidevaux,  
75685 - Paris cedex 14  
Tél. : 01 40 64 54 54  
Fax : 01 40 64 54 66

Pour joindre un correspondant,  
composez le : 01 40 64 suivi des  
chiffres figurant à la suite de son nom

Hebdomadaire - 73<sup>e</sup> année

Président,  
Directeur de la publication  
Philippe Déroche

**RÉDACTION**  
aj@dalloz.fr

Directeur scientifique  
Fabrice Melleroy

Rédactrice en chef  
Marie-Christine de Montecler (5474)

Rédacteur en chef adjoint  
Jean-Marc Pastor (5405)

Rédaction  
Carine Biget (5435)  
Emmanuelle Maupin (5306)

Conseil scientifique  
Bernard Dreyfus, Yves Jégouzo,  
Christine Maugué, Nicolas Portier,  
Vincent Potier, Loïc Poupot,  
Nil Sychowicz, Didier Truchet,  
Philippe Yolka

1<sup>er</sup> secrétaire de rédaction  
Caroline Charrier (5368)

Secrétaires de rédaction  
Sylvie De Sousa, Cécile Thuaire (5455)  
Anne Tuttle (5338)

## ABONNEMENTS / MARKETING

Directrice des abonnements  
Yvette Nay  
80, avenue de la Marne,  
92541 Montrouge cedex  
ventes@dalloz.fr, fax : 01 40 64 89 92

Responsable relation clients  
Ginette N'Koua  
08 20 800 017 (0,12 € TTC/mn)

Publicité  
Myriam Lacroix  
Tél. : 01 40 92 69 66  
mlacroix@editions-legislatives.fr

France métropolitaine 1 an :  
520,71 € TTC  
Étranger 1 an : 576,00 € HT  
Prix au numéro : 27,57 € TTC

L'Actualité juridique  
droit administratif est éditée par  
EDITIONS DALLOZ  
SAS au capital de 3 956 040 €  
Siège social : 31-35, rue Froidevaux  
75685 Paris Cedex 14

RCS Paris 572 195 550,  
CODE APE 5811 Z  
N° SIRET 572 195 550 00098  
N° TVA FR 69 572 195 550  
N° CPPAP : 1217 T 79888

JOUVE, 1, rue du Docteur-Sauvé,  
53100 Mayenne  
Dépôt légal - octobre 2017

Société des Editions Lefebvre-Sarrut  
© Editions Dalloz - L'Actualité  
juridique droit administratif,  
octobre 2017



Origine de la fibre : Portugal  
Taux de fibres recyclées : 0 %  
Certification PEFC™  
Indice Eutrophisation : 0,08 kg/t

Liste des responsables de rubrique  
et informations aux auteurs en page 1825

# SOMMAIRE..

N° 32/

hebdomadaire - 2 octobre 2017

pages 1801 à 1856

Retrouvez l'AJDA sur Twitter @AJDA\_Dalloz

## AU FIL DE L'ACTUALITÉ

### 1806 Le projet de loi de finances 2018 ne rassure pas les collectivités territoriales

L'annonce de l'arrêt de la baisse des dotations ne suffit pas à contenir l'inquiétude des élus qui devront réaliser 13 milliards d'économies sur le quinquennat au moyen d'un pacte financier avec l'Etat.

### 1808 Tirage au sort : le tribunal administratif de Bordeaux suspend trois refus d'inscription en fac

Le Juge des référés du tribunal administratif de Bordeaux a suspendu le refus d'inscrire en faculté trois étudiants malchanceux au tirage au sort et ordonné leur inscription à titre provisoire.

## JURISPRUDENCE COMMENTÉE

### 1841 Les difficultés de l'application dans le temps de la réforme de l'aménagement commercial

Conclusions d'Antoine Errero

La cour administrative d'appel de Versailles prend position sur les délicates questions soulevées par l'insuffisance des dispositions transitoires de la réforme de l'aménagement commercial par la loi Pinel et le retard de publication du décret d'application.

### 1848 La prescription de l'action en responsabilité pour fraude ou dol du cocontractant de l'administration

Note de François-Xavier Bréchet

Selon la cour administrative d'appel de Nantes, la prescription quinquennale de l'article 2224 du code civil s'applique aux différents cas de responsabilité des cocontractants de l'administration pour fraude ou dol.



\*À l'aide de vos identifiants, retrouvez votre revue sur Dalloz-Revues.fr et sur l'appi Dalloz pour smartphone et tablette.



## 1801 TRIBUNE

- 1801 **État d'urgence: l'émergence d'un droit administratif de l'ennemi?**,  
par Stéphanie Henneke-Vauchez  
et Serge Slama

## 1804 AU FIL DE L'ACTUALITÉ

- 1804 «Accompagner l'ubérisation en protégeant ceux qu'elle pourrait fragiliser»
- 1806 **Le projet de loi de finances 2018 ne rassure pas les collectivités territoriales**
- 1807 **Indemnisation du propriétaire d'un bien incorporé au domaine public maritime**
- 1807 **Pour le Mouvement HLM, la ligne rouge a été franchie**
- 1808 **Cumul emploi-retraite d'un ancien fonctionnaire élu local**
- 1808 **Tirage au sort: le tribunal administratif de Bordeaux suspend trois refus d'inscription en fac**
- 1809 **Un manquement au devoir de réserve justifie la radiation d'un général**
- 1809 **Le juge peut prendre une mesure d'expulsion même pendant la trêve hivernale**
- 1810 **L'ADF demande à l'État de respecter ses engagements**
- 1810 **Régularisation du contrat d'un agent contractuel et obligations de l'administration**

## 1812 VEILLE DE JURISPRUDENCE

- 1812 **MAPA: pas de délai raisonnable pour introduire un référé précontractuel**
- 1812 **Notion de demande relative à la propriété littéraire et artistique**
- 1813 **Conséquences d'une radiation irrégulière des listes électorales**
- 1813 **Mise en demeure et pouvoir de sanction de la CNIL**
- 1813 **Procédure de récupération d'une aide européenne indue**
- 1814 **Quand une DUP impose-t-elle une mise en compatibilité du PLU?**
- 1814 **Le Conseil d'État assouplit les règles du coavionnage**
- 1814 **Contrôle médical d'aptitude à conduire**

## 1815 DOSSIER

### RESPONSABILITÉ ADMINISTRATIVE ET RÉFÉRÉS

- 1816 **Responsabilité et référés: une confrontation féconde**,  
par Anne Jacquemet-Gauché
- 1820 **Référés et responsabilité civile**,  
par Vincent Mazeaud
- 1826 **Les référés-libertés et mesures utiles, alternatives à un recours en responsabilité?**,  
par Olivier Le Bot

- 1833 **Référé-provision: quand la responsabilité de l'administration est « non sérieusement contestable »**,  
par Hafida Belhali
- 1837 **À la recherche du recours effectif: responsabilité et référés en droit pénitentiaire**,  
par Sylvain Gauché

## 1841 JURISPRUDENCE COMMENTÉE

- 1841 **Les difficultés de l'application dans le temps de la réforme de l'aménagement commercial**,  
CAA Versailles, 20 juillet 2017,  
*Association Qualité de vie du pays de Limours et de l' Eurepoix, Société Egly distribution, Société Cemici, Société Lobilak*,  
cond. Antoine Errera
- 1845 **Recours juridictionnel: les conditions d'interruption de la prescription quadriennale**,  
CE 10 mars 2017,  
*Société Solotrat*,  
note Frédéric Lombard
- 1848 **La prescription de l'action en responsabilité pour fraude ou dol du cocontractant de l'administration**,  
CAA Nantes, 10 mai 2017 (3 esp.),  
*Boutet et autres c/ Direction départementale des finances publiques et département de la Loire-Atlantique, Société Signalisation France c/ Département des Côtes-d'Armor, Société Signalisation France c/ Département du Morbihan*,  
note François-Xavier Bréchet
- 1853 **Radiation des effectifs de la fonction publique... et après?**,  
TA Lyon, 31 mai 2017,  
TA Lyon, 28 juin 2017,  
note Jean-Simon Laval

## 1856 INDEX